

*des Princes, 8<sup>o</sup>a. Juillet 1712.* 23

de ce Pere, ni sur la Grace, ni sur les autres matieres, que ce qui s'en rencontre dans l'office de l'Eglise.

On parle plus vrai quand on dit que je sçai juger par moi-même de ce qui s'appelle Jansenisme, & je passe cette majeure, mais j'en nie la consequence, qui est que je le favoriserai: & j'en tire une route opposée. Car enfin quoi que je ne sois pas bien profond dans la Theologie, je sçai assez que la doctrine de Jansenius rend quelques Commandemens de Dieu impossibles aux Justes.

Qu'elle établit une necessité d'agir selon la domination de la grace interieure, ou de la concupiscence, sans qu'il soit possible d'y resister; se restraignant a la seule exemption de contrainte pour l'action, soit meritoire ou non:

Qu'elle fait Dieu injuste lui-même, puis que contre la décision expresse du Concile de Trente, elle fait abandonner le premier les Justes, lavez dans le Bapême de la rache du peché originel & réconciliez avec lui, en sorte que, tout pardonné qu'est ce peché, Dieu en conserve encore assez la memoire, pour en consequence leur refuser la grace necessaire pour pouvoir ne pas pecher. Ce qui établissant une contradiction manifeste en Dieu, va directement contre sa bonté & sa justice:

Qu'elle détruit entierement la liberté & la cooperation de l'homme à l'œuvre de son salut, puisqu'il ne peut resister à la prévention de la grace, ni pour le commencement de la foi ni pour chaque acte en particulier, lors qu'elle ui est donnée; & que Dieu alors agit en l'homme, sans que l'homme y ait  
d'au-